

# La préfecture *vous informe*



Je suis britannique et je réside dans le Maine et Loire, que dois-je faire si le Royaume-Uni quitte l'Union européenne au 31 octobre 2019 ?

Je suis concerné par cette démarche si je suis citoyen britannique et si je réside en France au 31 octobre 2019 :



Je me connecte à l'application en ligne

(<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-demande-titre-sejour> ) **avant le 30 avril 2020** pour effectuer une demande de titre de séjour.



Je rencontre des difficultés ? Des agents de la préfecture, bilingues, peuvent m'aider à effectuer cette démarche à Angers et à Saumur. (9h00-11h00 / 14h00-16h00)



Lorsque mon dossier est complet je reçois un message qui m'invite à me rendre **à la Sous-préfecture de Saumur** pour finaliser ma demande (prise d'empreintes, photos, justification du paiement de la taxe).



Je reçois mon titre de séjour à la maison.

✉ [pref-brexit-sejour@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-brexit-sejour@maine-et-loire.gouv.fr)

*Préfecture de Maine-et-Loire, Place Michel Debré, 49934 Angers  
Sous-préfecture de Saumur, 33, rue Beaurepaire, 49414 Saumur*